



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014

Présentation des nouveaux Règlements Particuliers de Police (RPP)



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Rappels

- Réglementation navigation intérieure
 - Code des transports
 - Règlement général de police
 - Règlements particuliers de police (RPP)
- **Au 1er septembre 2014 : entrée en vigueur**
 - Décrets du 25 mars 2013 modifiant le code des transports
 - Nouveau RGP arrêté du 28 juin 2013
- **Au 1er septembre 2014 : RPP(s) deviennent automatiquement CADUCS**



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

RPP d'itinéraire

Réécriture des RPPi :

- VNF pilote la réécriture pour le compte des préfets
- Redéfinition des périmètres : logique itinéraire
- 4 réécritures de RPPi pilotés par DTNE
- Encadrement par circulaire 1^{er} août 2013 (procédure, cadre RPPi)



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Itinéraire de liaison Marne au Rhin :

rédacteur chef UTI CMRE-EN

la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle et le Bas-Rhin.

Itinéraire de liaison Meuse-Saône :

rédacteur chef UTI MA

les Ardennes, la Côte d'Or, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Haute-Saône et les Vosges.

Itinéraire de liaison Saône-Marne :

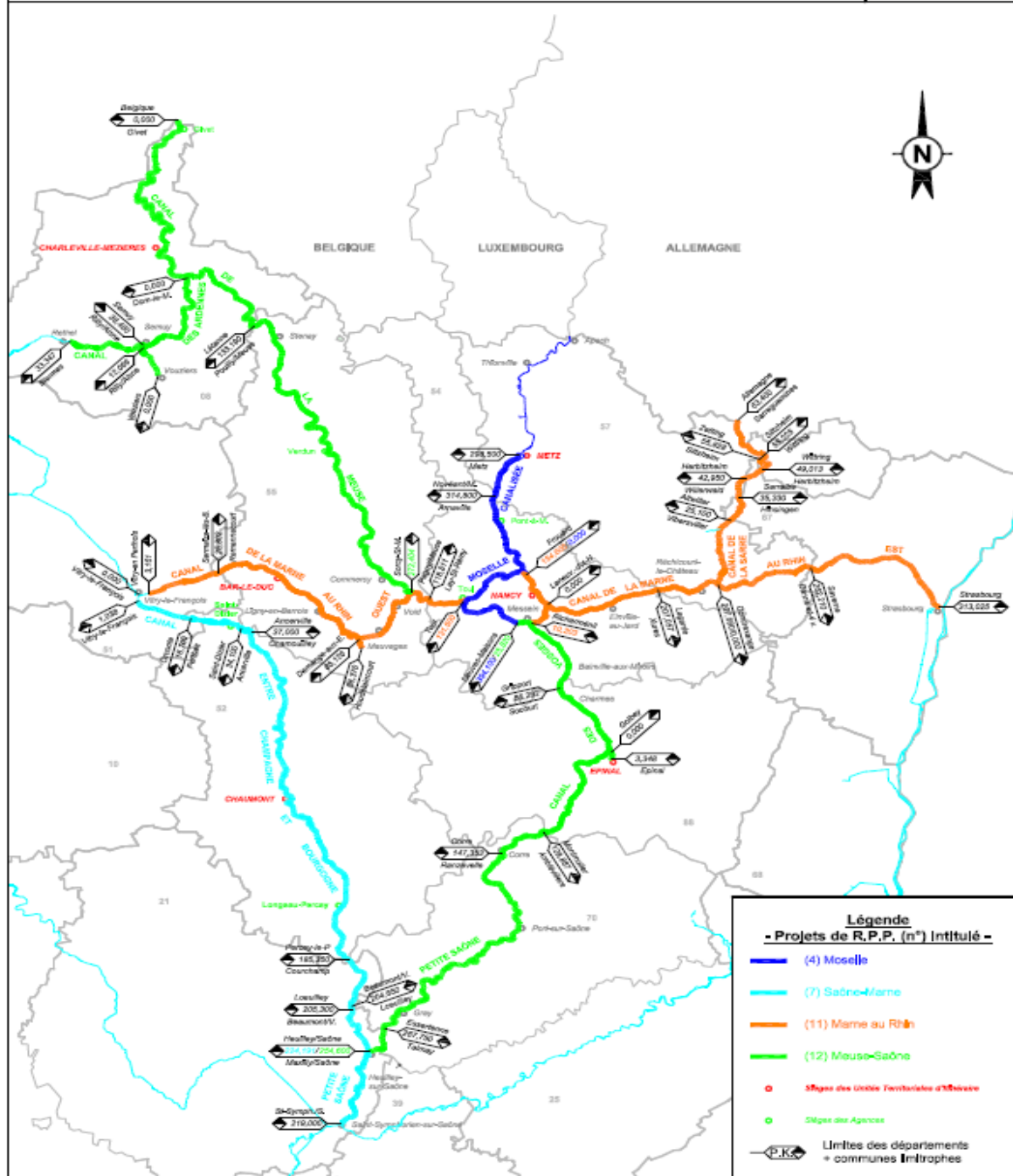
rédacteur responsable de l'agence de Saint Dizier – UTI CCB

la Côte d'Or, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse et la Haute-Saône.

Itinéraire Moselle :

rédacteur chef UTI Moselle

la Meurthe-et-Moselle et la Moselle.





Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

RPP d'itinéraire

État d'avancement

- Travail de rédaction mené par VNF depuis 2013 avec harmonisation nationale
- 4 projets finalisés
- Consultation des acteurs jusqu'au 19 mai 2014

Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Principales évolutions

- Caractéristiques de l'infrastructure (art. 5) :
longueur et largeur utile des ouvrages, mouillage et hauteur libre,
- Vitesse des bateaux (art. 8) :
vitesse du bateau estimée par rapport au fond,
un système portatif avec GPS (application sur téléphone portable,...) est suffisant,
menues embarcations doivent être équipées
- Port du gilet de sauvetage (art. 10) :
La rédaction-type proposée pour cet article a été définie au niveau national,



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

- Système d'identification automatique (art. 16) :
l'AIS et le système ECDIS imposés au 1er janvier 2016 pour les bateaux de commerce sur la Moselle,
- Baignade dans les canaux (art. 38) :
interdiction générale de baignade dans les canaux et leurs dépendances.
Sur les rivières, la compétence appartient aux maires,

Les horaires et les chômages, ainsi que l'occupation temporaire pour des stationnement supérieur à un mois, sont hors du champ des RPP.



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Consultation

Organisée par le service chargé de l'élaboration du RPP sous l'égide des préfets

Acteurs pouvant être consultés (circulaire du 1^{er} août 2013)

Services déconcentrés de l'état :

DDT, qui a également un rôle d'instruction,

Le service instructeur territorialement compétent
(DDT 59, 67, 69 et la DRIEA d'Ile-de-France),

DREAL,

DRJSCS à qui il appartient de consulter les fédérations
sportives régionales,

Les brigades fluviales de gendarmerie,



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Gestionnaires ou propriétaires des voies d'eau :

Les gestionnaires des prises d'eau et des rejets,
dans les cas où il existe une zone de protection
-> ARS

Usagers de la voie d'eau :

la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale (CNBA),
le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF),
l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux
Intérieures (ANPEI) et la Fédération des industries
nautiques (FIN),
-> les membres de la Commission Locale des Usagers,



**Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014**

Règlements Particuliers de Police

Premier retour de la consultation

Réponses de tous types acteurs
services déconcentrés de l'Etat
gestionnaires ou propriétaires de voie d'eau
usagers de la voie d'eau

Fin de la consultation le 19 mai 2014
délai de la poste pour derniers retours
taux de retour au 19/05 : 15%

Compilation des remarques et analyse en cours



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Remarques les plus fréquentes

Article 8 : les vitesses

revoir les vitesses maximales à la hausse

Article 10 : gilet de sauvetage

ne pas imposer le port systématique

Articles 9 et 36 :

possibilité des menues embarcations mues exclusivement à la force humaine de naviguer

Articles 30 et 31 :

revoir la possibilité d'ancrage et d'amarrage

Article 38 : baignade

rendre possible la plongée pour intervention sur bateau sans demande d'autorisation préfectorale



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Points particuliers

Itinéraire Moselle

Article 1: périmètre

réintégration de la partie internationale sans préjudice au RPNM

Article 16 : AIS

en cohérence avec Rhin et Moselle internationale
AIS + ECDIS au 01/01/2016

Tous

Article 4 : règles d'équipage

rappel du code des transports (et code de la route)
concernant taux alcoolémie



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Suite de la consultation

Analyse des remarques en COPIL DTNE
(appui COPITEC VNF)

Rapport de présentation aux préfets:

présentation des remarques recueillies

analyse des remarques

proposition argumentée

Validation par les préfets

Signature du projet définitif d'arrêté

Direction Territoriale Nord-Est – 23 mai 2014



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Publication et diffusion

- Publication au recueil des actes administratifs des préfectures ;
- Mise à disposition sous forme électronique (vnf.fr et les sites des préfectures)
- Information des usagers de la voie d'eau par voie d'avis à la batellerie,
- Copie au bureau du transport fluvial (Ministère).



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est,
23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

RPP de plaisance

Définition :

- Autres arrêtés préfectoraux se basant sur le RGP de 1973 ou les RPP de 1974
 - Arrêté barrages réservoirs (7 pour la DTNE),
 - Arrêtés de zones spécifiques (vitesse, zone dédiées...),
 - Arrêtés de zones de sécurité des ouvrages,
 - ...

Deviendront CADUCS également au 1er septembre 2014



Réunion de la Commission Locale des Usagers du Nord-Est, 23 mai 2014

Règlements Particuliers de Police

Service en charge de la révision :

- VNF pour le domaine qui lui a été confié
- Pour le domaine non confié à VNF :
DDT ou le service de la préfecture concerné.
DDT bénéficiant de l'appui des services instructeurs.

État d'avancement :

- Sensibilisation des DDT de Lorraine (24 février 2014).
- Réécriture en cours.